

**Restratification et changements méthodologiques  
touchant l'enquête mensuelle sur les restaurants,  
traiteurs et tavernes (l'EMRTT):**

**Répercussions et effet sur les données et les  
séries chronologiques**

le 10 décembre 2004

# Table des matières

## *Restratisation et changements méthodologiques touchant l'EMRTT : Répercussions et effet sur les données et les séries chronologiques*

	Page
Remerciements	3
Contexte	4
Raisons de la restratisation	5
Nouvelle méthode d'échantillonnage	5
Avril 2004: Restratisation / Rééchantillonnage	6
Nouvelles unités accumulées dans la base de sondage	6
Nouveau système d'imputation	7
Utilisation accrue des données administratives avec la mise en œuvre du modèle de la TPS (données sur la taxe sur les produits et services)	8
Au sujet de la taxe sur les produits et services	8
Remplacement possible des données de l'enquête par celles provenant de la TPS	9
Répercussions de la nouvelle méthodologie sur les estimations et les séries chronologiques	10
Révisions des séries chronologiques	11
Contexte	11
Processus de révision	12
Plans futurs pour l'EMRTT	13

## Remerciements

Statistique Canada (SC) investit d'énormes efforts dans la collecte et dans le rassemblement de données pour l'enquête mensuelle sur les restaurants, traiteurs et tavernes (EMRTT). Cependant, comme pour toute enquête, la collaboration des exploitants d'entreprise est le facteur clé du succès de l'enquête susmentionnée lorsque vient le moment de remplir le questionnaire. C'est la raison pour laquelle Statistique Canada exprime d'abord et avant tout ses remerciements aux répondants au questionnaire de cette enquête. Nous n'avons négligé aucun effort afin de nous assurer de l'utilité pour la branche d'activité de l'information que renferme le présent rapport.

Un grand nombre de personnes a contribué directement ou indirectement à la production de l'EMRTT. Ainsi, les personnes suivantes, travaillant à la division des industries de service, sont responsables du traitement des données: Martha Degroot, Susie Knox, Alain Mbassegue, Joan Farnworth et Daphne Bennett. Ce travail est effectué avec une collaboration importante de la part de la division des méthodes d'enquête des entreprises (méthodologie) et de celle des intégrations et opérations.

Les personnes suivantes oeuvrant à Statistique Canada sont les principaux auteurs du rapport sur la méthodologie appliquée pour la production de l'EMRTT : Sean Crowe (division des méthodes d'enquête des entreprises ), Joan Farnworth (division des industries de service) et Jerry Fiori (division des industries de service).

# Restratification et changements méthodologiques touchant l'EMRTT :

## Répercussions et effet sur les données et les séries chronologiques

### Contexte

L'EMRTT (Enquête mensuelle sur les restaurants, traiteurs, et tavernes) est une enquête mensuelle qui sert à recueillir des données et qui fournit des renseignements sur les ventes, le nombre d'emplacements, les tendances et les changements dans le secteur des restaurants, traiteurs et tavernes au Canada. Ces données sont utilisées par les administrations fédérales et provinciales, les associations industrielles et les entreprises des services de restauration à des fins de consultation, de mise en marché et de planification. Les administrations provinciales et fédérales les utilisent pour estimer les parts d'impôt des provinces.

La population cible est constituée de tous les établissements statistiques comptant des employés (parfois appelés entreprises ou unités) appartenant aux services de restauration et débits de boissons selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord de 1997 (SCIAN 722). Un établissement statistique est une entité de production qui produit un ensemble de biens et de services le plus homogène possible et dont les activités ne débordent pas les frontières provinciales. La base de sondage compte environ 65 000 établissements comportant le code 722 du SCIAN. Elle est mise à jour par les responsables du Registre des entreprises (RE) de Statistique Canada.

L'unité d'échantillonnage de l'EMRTT est la compagnie statistique, une unité organisationnelle qui se situe au-dessus de l'établissement. L'échantillon de l'EMRTT est stratifié (regroupé) selon l'industrie, la province et la taille des revenus. Des estimations par domaine sont produites au niveau de la province/du territoire pour chacun des cinq types d'entreprise. Ces derniers correspondent à des regroupements de codes de 5 et à 6 chiffres du SCIAN, conformément au tableau ci-dessous :

Type d'entreprise	SCIAN	Description
1	722110	Restaurants à service complet
2	722210	Établissements de restauration à service restreint
3	722310	Entrepreneurs en restauration
4	722320 & 722330	Traiteurs et cantines et comptoirs mobiles
5	722410	Débits de boissons (alcoolisées)

Du point de vue de l'activité commerciale, la population des services de restauration peut être volatile, et il est courant que la classification du type d'entreprise par les unités change au fil du temps. Par ailleurs, les limites entre les classifications ne sont pas toujours claires. Par exemple, si une « taverne » tire une proportion importante de ses revenus de la vente d'aliments, elle peut déclarer ses ventes à titre de restaurant à service complet, de taverne ou les deux.

Une fois que l'échantillon de l'EMRTT est tiré, il demeure le même d'un mois à l'autre. Les nouvelles unités qui se sont ajoutées à la base de sondage sont échantillonnées chaque mois, selon la même probabilité que les unités de la base de sondage originale. Les unités retirées des affaires, qu'elles fassent partie ou non de l'échantillon, sont conservées dans le fichier de contrôle de l'échantillon (FCE).

Une unité est affectée à une strate pour le mois pendant lequel elle est apparue pour la première fois dans le Fichier de l'univers de l'enquête (FUE). Une fois que l'unité est affectée à une strate, elle demeure dans la strate jusqu'à la prochaine restratification. De même, la situation de l'unité dans l'échantillon (faisant partie de l'échantillon ou ne faisant pas partie de l'échantillon) est déterminée à ce moment-là et ne peut être modifiée avant le prochain rééchantillonnage.

L'EMRTT compte deux types d'unités d'échantillonnage : unités à tirage obligatoire et unités à tirage partiel. Les unités à tirage obligatoire sont intégrées à une strate spéciale à tirage complet et sont toutes sélectionnées pour faire partie de l'échantillon. Les unités à tirage partiel sont intégrées dans des strates définies selon la province, le type d'entreprise et la zone. La zone est une mesure de taille qui est fonction de la province dans laquelle se trouve l'unité, du type d'entreprise et des revenus annuels figurant dans le FUE (RBE). On compte trois zones dans chaque province/type d'entreprise, qui correspondent à trois strates : une strate à tirage complet pour les unités ayant des revenus importants, et deux strates à tirage partiel pour les unités ayant des revenus moyens et faibles.

Au moment de la restratification/du rééchantillonnage, toutes les unités retirées des affaires de la base de sondage sont retirées du FCE, et la restratification est effectuée à partir des données les plus à jour qui sont disponibles (FUE).

L'EMRTT a été restratifiée/rééchantillonnée pour la dernière fois en janvier 1999. La restratification/le rééchantillonnage actuels ont pris effet pour le mois de référence d'avril 2004.

## **Raisons de la restratification**

La raison première de la présente restratification est simplement l'âge de la base de sondage stratifiée. La base de sondage s'est inévitablement dégradée au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis la dernière restratification (une proportion importante d'unités déclarant des activités dans des provinces/types d'entreprise à l'extérieur de leur strate échantillonnée). En fait, la plupart des enquêtes mensuelles font l'objet d'une restratification tous les un à trois ans. Par ailleurs, dans le cadre de l'EMRTT, on utilise les mêmes systèmes de base pour l'échantillonnage et l'estimation depuis le milieu des années 1990.

Parmi les autres raisons figure l'application du modèle de la TPS à l'EMRTT. Cela permettra la modélisation des valeurs de ventes de certaines unités simples de l'échantillon de l'EMRTT. Ainsi, il ne sera pas nécessaire de recueillir des données auprès de ces unités, ce qui réduira les coûts de la collecte ainsi que le fardeau de réponse. Il a été déterminé qu'il n'était pas possible de mettre en œuvre de façon appropriée le modèle de la TPS sans une restratification.

## **Nouvelle méthode d'échantillonnage**

Plusieurs changements ont été apportés à la méthode d'échantillonnage de l'EMRTT.

- 1) Les critères d'inclusion de l'unité dans la strate à tirage obligatoire ont été renforcés. Dans l'ancien et dans le nouveau systèmes, toutes les unités des territoires (c.-à-d. celles du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut) et toutes les unités franchisées font automatiquement partie de la strate à tirage obligatoire. Toutefois :
  - a. Dans l'ancien système, l'unité était automatiquement à tirage obligatoire si elle comportait plusieurs établissements dans le FUE.

- b. Dans le nouveau système, une unité est automatiquement à tirage obligatoire uniquement si elle compte des établissements dans plus d'une province/d'un type d'entreprise dans le FUE.

Ce changement a été apporté afin de réduire la taille globale de l'échantillon. Une proportion plus grande de la population sera échantillonnée, plutôt que de faire l'objet d'un recensement.

- 2) Les limites de zone dans chaque province/type d'entreprise ont été rajustées pour tenir compte des changements économiques et pour optimiser la répartition de l'échantillon.
- 3) Les fractions d'échantillonnage de toutes les strates à tirage partiel ont été recalculées, afin d'optimiser la répartition de l'échantillon.

## **Avril 2004 : Restratisation / Rééchantillonnage**

L'EMRTT a été restratifiée pour le mois de référence d'avril 2004. Le FUE de l'EMRTT pour avril 2004 a été mis à jour, par suite des recherches effectuées par les secteurs spécialisés, y compris la suppression des unités retirées des affaires. De nouvelles limites de taille ont été calculées à partir du nouveau produit de Statistique Canada, StatMx, afin d'optimiser la répartition de l'échantillon selon les coefficients de variation souhaités pour les diverses estimations. Le FUE à jour a par la suite été stratifié et des poids d'échantillonnage ont été déterminés pour chaque strate au moyen du Système généralisé d'échantillonnage (SGÉCH). On a pris en compte la taille globale cible de l'échantillon et les c.v. souhaités.

Un nouvel échantillon a été sélectionné à partir du FUE mis à jour et stratifié. À cette fin, on a utilisé le SGÉCH, afin d'assurer un « chevauchement maximal » avec l'ancien échantillon. Par définition, le nouveau FUE d'avril 2004 ne comprend pas d'unités retirées des affaires de la base de sondage.

Une ancienne version de l'échantillon d'avril 2004 a aussi été sélectionnée selon la formule précisée dans la section précédente (à partir de l'ancien échantillon de mars 2004, auquel on a ajouté un échantillon des nouvelles unités de la base de sondage d'avril 2004). Des données ont été recueillies et des estimations ont été produites, à la fois pour l'ancien et le nouvel échantillon d'avril 2004, afin d'évaluer les répercussions de la restratisation. L'ancienne et la nouvelle séries d'estimations se chevauchent pour un mois seulement, soit avril 2004.

## **Nouvelles unités accumulées dans la base de sondage**

De nouvelles entreprises s'ajoutent continuellement au Registre des entreprises (RE). À l'occasion, des recherches additionnelles sont nécessaires pour valider certaines unités avant qu'elles soient intégrées au RE. Selon la nature des recherches et le nombre d'unités touchées, il arrive que ces dernières s'accumulent. Par conséquent, un arriéré de nouvelles unités (qui auraient dû être créées les mois précédents) fut ajouté au FUE du RE en février 2004. Ces unités auraient dû être créées dans le FUE au cours des mois précédant 2004, plutôt qu'en totalité en février 2004. Il se peut même que certaines unités aient commencé leurs activités avant 2003. Par conséquent, ces unités ont été exclues des données de l'EMRTT tant que des révisions des séries chronologiques n'ont pu être effectuées pour rendre compte de tous les changements abordés dans le présent document.

## Nouveau système d'imputation

Parallèlement à la restratification, on a passé en revue les programmes d'échantillonnage et d'estimation de l'EMRTT, et plus particulièrement le système d'imputation. L'imputation s'applique aux enregistrements qui comportent des données manquantes. Le système d'imputation sélectionne automatiquement la méthode appropriée et lui accorde la priorité, selon la disponibilité des données auxiliaires. Les méthodes possibles d'imputation sont fondées sur les données historiques d'un enregistrement, les tendances par rapport au mois précédent, les tendances par rapport à l'année précédente, les données annuelles réparties au prorata et les données d'autres sources administratives.

La méthodologie et les programmes de l'EMRTT sont demeurés relativement les mêmes depuis janvier 1999. Certains aspects de la méthodologie, et plus particulièrement le système d'imputation, sont toutefois beaucoup plus anciens. Ainsi, il a été décidé de mettre en œuvre une méthode d'imputation révisée.

Plusieurs changements ont été apportés au processus d'imputation de l'EMRTT.

- 1) L'imputation est effectuée selon le domaine d'enquête plutôt que la strate d'échantillonnage. Le ou les domaines d'enquête d'une unité échantillonnée sont fondés sur les données d'enquête/du FUE les plus à jour possible, tandis que la strate d'échantillonnage est fondée sur les données qui figuraient dans le FUE au moment où l'unité est apparue pour la première fois. Ainsi, les groupes d'imputation de premier niveau sont :

province\* || type d'entreprise\* || zone\*

les valeurs pour la province\*, le type d'entreprise\* et la zone\* provenant des données les plus à jour.

- 2) Les groupes d'imputation de premier niveau sont combinées en groupes d'imputation de deuxième niveau et de niveaux plus élevés (c.-à-d. plus agrégés) de façon différente dans le nouveau système d'imputation, ce qui fait que les unités regroupées comportent davantage de similitudes. Par exemple, dans l'ancien système d'imputation, les unités du Québec étaient regroupées avec celles de l'Alberta au deuxième niveau. Dans le nouveau système, ce regroupement ne se fait pas avant le cinquième niveau d'imputation (final), au moment où les unités de toutes les régions du pays sont combinées. Les unités de tailles différentes à l'intérieur d'une province sont combinées en premier. Parmi les pratiques qui demeurent inchangées figure l'absence de combinaison des unités de différents types d'entreprise dans un groupe d'imputation.
- 3) On utilise maintenant des méthodes d'imputation par le ratio fondées sur les revenus calendrialisés assujettis à la TPS et sur le RBE (revenu brut d'entreprise inscrit dans le RE). Par exemple, dans l'imputation de la TPS par le ratio, ce dernier est le résultat de la division de la proportion des ventes moyennes d'un groupe de donneurs acceptables et de leurs revenus moyens calendrialisés assujettis à la TPS. Ce ratio est par la suite multiplié par les revenus calendrialisés assujettis à la TPS du receveur, en vue d'obtenir la valeur imputée de la TPS pour les ventes. L'imputation du RBE par le ratio suit exactement la même méthode et est maintenant utilisée comme option d'imputation de dernier recours, plutôt que l'imputation par la moyenne, qui était utilisée anciennement. L'imputation par la moyenne reposait sur les ventes courantes moyennes de tous les donneurs acceptables dans le même groupe d'imputation, à titre de valeur imputée pour l'enregistrement manquant.

## **Utilisation accrue des données administratives avec la mise en œuvre du modèle de la TPS (données sur la taxe sur les produits et services)**

L'EMRTT est l'un des programme d'enquête pour lesquels on a évalué la possibilité d'utiliser les données administratives existantes (données fiscales). Même s'il a été déterminé que le remplacement direct des données d'enquête par des données administratives n'était pas faisable pour cette enquête mensuelle, un modèle un peu plus élaboré reposant sur des données fiscales, à titre de variables auxiliaires, s'est révélé efficace. L'objectif du projet de la taxe sur les produits et services (TPS) consistait à utiliser les données administratives existantes en remplacement des données d'enquête, afin de réduire le fardeau de réponse et les coûts de la collecte.

De ce fait, à partir du mois de référence de mai 2004, l'EMRTT utilisera à la fois les données d'enquête et les données administratives modélisées à partir des déclarations de TPS pour l'estimation des niveaux de ventes mensuels. Voici une brève description de la méthode testée et éventuellement utilisée dans le cadre de ce processus.

### **Au sujet de la taxe sur les produits et services**

Mise en place en 1991, la TPS est une taxe fédérale prélevée sur la consommation de produits et de services au Canada. Dans toutes les provinces, sauf le Québec, elle est perçue par l'Agence du revenu du Canada (ARC). Toutes les provinces, sauf Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, perçoivent cette taxe en ajoutant 7 % de la valeur des ventes à la facture. À Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, la taxe est imposée sous forme de taxe de vente harmonisée (TVH) de 15 % qui comprend la TPS et la taxe provinciale de chaque province.

Toutes les entreprises, à l'exception de celles dont le revenu est inférieur à 30 000 \$, doivent effectuer des versements de la TPS. Les entreprises qui affichent des revenus annuels supérieurs à 6 millions de dollars doivent effectuer des versements mensuels. Celles dont les revenus se situent entre 500 000 \$ et 6 millions de dollars doivent le faire à chaque trimestre. Celles qui génèrent des revenus se situant entre 30 000 \$ et 500 000 \$ font des paiements annuels. Les entreprises qui effectuent des versements au mois et au trimestre doivent le faire au plus tard 30 jours après la fin de la période, tandis que celles qui font des envois annuels disposent d'un délai de trois mois après la fin de la période.

L'ARC envoie le fichier de la TPS à la Division des données fiscales (DDF) de Statistique Canada. La division réalise un traitement supplémentaire, seulement pour des raisons statistiques. Le traitement fait en sorte que la base de données à laquelle accéderont les différents programmes d'enquêtes-entreprises est épurée et complète. Le traitement effectué par la Division des données fiscales comprend la correction des données inexactes, la détection des valeurs aberrantes et le remplacement de données manquantes grâce à la calendrialisation et à l'extrapolation. Le traitement effectué par la Division des données fiscales n'a pas pour objet d'administrer ou de surveiller le programme de la TPS et aucune modification n'est jamais retournée à l'ARC.

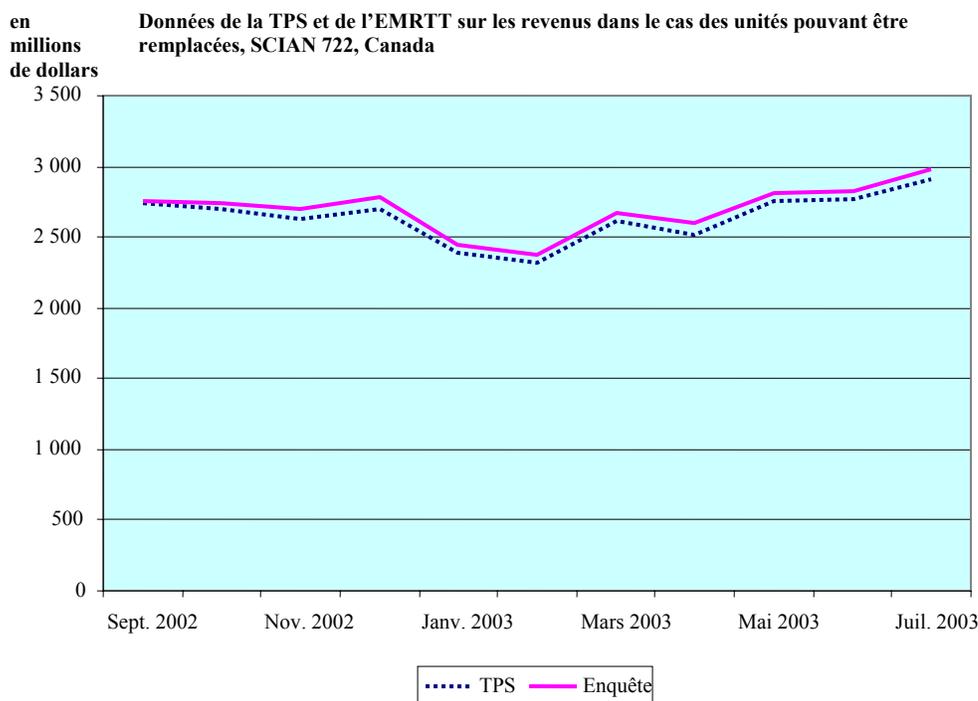
## Remplacement possible des données de l'enquête par celles provenant de la TPS

L'échantillon de l'EMRTT comprend deux types d'unités : les unités simples et les unités complexes. En ce qui concerne les unités complexes (qui comprennent plus d'un établissement), il arrive souvent qu'une seule valeur de la TPS corresponde à tous les établissements, ne permettant donc pas une répartition par province ou par classe du SCIAN. Ainsi, seules les unités simples (unités qui comprennent seulement un établissement) ont été considérées comme potentiellement admissibles au projet de remplacement par des données de la TPS.

La définition d'unités simples s'applique à la fois aux petits et aux grands établissements. Par conséquent, ce ne sont pas toutes les unités désignées comme simples qui peuvent être remplacées. Pour faire en sorte que l'utilisation des données de la TPS n'ait pas d'incidence considérable sur les estimations en général, seules les unités simples, actives et pas trop importantes (du point de vue des ventes) comportant un code particulier du SCIAN dans une province particulière peuvent être remplacées. Ainsi, les établissements dominants ou de grande taille, même s'ils sont classés comme simples, continueront d'être visés par l'enquête. Par conséquent, seules des unités « à tirage partiel » ont été considérées comme pouvant être remplacées par des données de la TPS.

Les unités sélectionnées en vue d'être remplacées continueraient de faire partie de l'échantillon de l'EMRTT et contribueraient aux estimations de cette enquête exactement de la même façon. La seule différence viendrait du fait que, pour ces unités, des valeurs produites au moyen d'un modèle reposant sur des données auxiliaires de la TPS seraient utilisées en remplacement des données recueillies. En pratique, cela est très similaire à l'imputation courante qui est effectuée pour les enquêtes, c'est-à-dire à l'utilisation de données d'enquêtes auxiliaires pour produire des valeurs, en vue de compenser pour les données qui n'ont pas été recueillies pour une raison ou pour une autre.

Des études ont été menées afin de déterminer s'il est faisable d'utiliser des données auxiliaires de la TPS. Le graphique ci-dessous montre l'effet du remplacement d'une certaine partie des données sur les ventes recueillies dans le cadre de l'EMRTT par les valeurs obtenues au moyen du modèle de la TPS. Ces résultats se situent au niveau du Canada et concernent l'ensemble des types d'entreprise (SCIAN 722).



Les résultats des études variaient beaucoup plus au niveau de la province et du type d'entreprise, et plus particulièrement de la province/du type d'entreprise. En fait, on a déterminé que les corrélations les plus étroites (généralement au-dessus de 80 %) sont liées aux strates plus importantes (SCIAN, selon la province, selon la taille). Par conséquent, on a sélectionné uniquement les unités grandes et moyennes « à tirage partiel » des codes 72211 et 72221 du SCIAN au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, en vue de les remplacer par les données de la TPS. Des critères additionnels ont été imposés, en vue d'optimiser le couplage entre les unités de remplacement de l'EMRTT et les données de la TPS, afin de supprimer les valeurs aberrantes et de faire en sorte qu'il existe une corrélation mensuelle raisonnable entre les ventes de l'EMRTT et les données calendrialisées de la TPS.

Le modèle de la TPS a été mis en œuvre initialement pour le mois de référence de mai 2004. Toutefois, l'utilisation de données auxiliaires de la TPS dans le cadre de l'EMRTT a commencé un mois plus tôt dans les faits et a une portée plus large que le modèle de la TPS proprement dit. Comme il est indiqué précédemment, la TPS est actuellement utilisée pour l'imputation courante de l'EMRTT. L'utilisation des données auxiliaires de la TPS dans le modèle et dans le cadre de l'imputation courante de l'EMRTT est à peu près identique.

À partir du mois de référence de mai 2004, on a utilisé des données modélisées de la TPS plutôt que des données d'enquête pour environ 250 unités de l'échantillon. Le nombre d'unités choisies était initialement faible, du fait des critères sévères imposés quant aux unités utilisées. Toutefois, il a été démontré que le remplacement des données d'enquête par des données de la TPS permet de maintenir la qualité élevée des estimations de l'EMRTT, tout en réduisant le fardeau de réponse, surtout pour les petites entreprises. Les résultats obtenus selon le modèle courant feront l'objet d'un contrôle étroit à l'avenir, afin de déterminer s'il est possible d'utiliser davantage le remplacement par des données fiscales.

## **Répercussions de la nouvelle méthodologie sur les estimations et les séries chronologiques**

En résumé, plusieurs facteurs ont des répercussions lorsque l'on compare les anciennes séries d'estimations de l'EMRTT (se terminant en avril 2004) et les nouvelles séries d'estimations de l'EMRTT (commençant en avril 2004).

- 1) La restratification fondée sur le FUE à jour d'avril 2004 et une nouvelle méthode d'échantillonnage devraient améliorer la qualité des estimations et contrebalancer le fait que la taille de l'échantillon total a été réduite (pour passer de 2 900 à 2 550 unités actives et faisant partie du champ de l'enquête). Les répercussions de la restratification, lorsque l'on compare les « anciennes » estimations d'avril 2004 et les « nouvelles » estimations d'avril 2004, sont évaluées à environ 5 % au niveau du Canada pour tous les types d'entreprises combinés (c.-à-d. globalement).
- 2) Un arriéré de nouvelles unités (qui auraient dû être créées les mois précédents) a été ajouté au FUE du RE, en février 2004. Elles ont représenté un ajout d'environ 3 % au total des revenus de la base de sondage de l'EMRTT. Ces unités auraient dû être créées dans le FUE au cours des mois précédant 2004, plutôt qu'en totalité en février 2004. Certaines unités ont peut-être même commencé leurs activités avant 2003. Par conséquent, les augmentations d'une année sur l'autre entre les estimations globales pour 2003 et les nouvelles estimations globales pour 2004 pourraient être surestimées dans une proportion pouvant aller jusqu'à 3 %.
- 3) Le système d'imputation de l'EMRTT a été mis à jour. Ainsi, même si l'échantillon devait demeurer exactement le même, on obtiendrait des estimations légèrement différentes uniquement du fait de la modification des méthodes d'imputation. Le nouveau système d'imputation devrait améliorer la qualité des estimations. Les répercussions estimées du nouveau système d'imputation se situent à environ -2 % dans l'ensemble. L'effet combiné de la restratification et de l'imputation améliorée au niveau du Canada est donc de 3%.

- 4) La mise en œuvre du modèle de la TPS, en mai 2004, a eu des répercussions négligeables sur les estimations (0,2 % globalement). Le nombre d'unités pour lesquelles le modèle de la TPS a été utilisé initialement était faible, en raison des critères sévères imposés. Toutefois, l'échantillon recueilli a diminué d'environ 250 unités. D'autres unités s'ajouteront à la portion modélisée au cours des mois qui viennent, ce qui fera diminuer encore plus le fardeau de réponse pour les répondants et les coûts de la collecte.

Lorsqu'ils comparent les nouvelles séries (à partir d'avril 2004) et les anciennes séries non révisées (avant avril 2004), les utilisateurs des données de l'EMRTT doivent être conscients et tenir compte des changements liés à la restructuration d'avril et à la nouvelle méthodologie.

## Révisions des séries chronologiques

### Contexte

L'échantillon de l'EMRTT sur la base du SCIAN a été tiré pour la dernière fois en janvier 1999. Il a été mis à jour au fil des ans au moyen d'un processus uniforme de suppression d'unités retirées des affaires et d'ajout d'unités (nouvelles unités ajoutées au RE). Toutefois, après un certain temps, ce type de mise à jour peut diminuer l'efficacité de l'échantillonnage (étant donné que l'on recueille davantage d'enregistrements que si l'on procédait à un nouvel échantillonnage complet, ce qui fait augmenter le fardeau de réponse) et faire augmenter le c.v. (le c.v., ou coefficient de variation, est une mesure de l'erreur d'échantillonnage). Il est pratique courante dans les enquêtes mensuelles de procéder à une restructuration et à un rééquilibrage de l'échantillon au cours d'une période de cinq ans.

Un échantillon restructuré chevauchant au maximum l'ancien échantillon et comportant des poids rééquilibrés a été tiré en avril 2004. Il correspond mieux à la nouvelle composition du secteur en date d'avril 2004. La restructuration, ainsi que l'implémentation des données provenant de la TPS pour certaines unités de l'échantillon, ont réduit la taille de l'échantillon de la collecte d'environ 30% (de plus ou moins 2 900 unités à 2 000 unités). Même si sa taille est réduite, le nouvel échantillon est de plus grande qualité (c.-à-d. qu'il comporte des c.v. plus faibles). Un chevauchement d'un mois s'est produit au moment de la collecte de l'ancien et du nouvel échantillon en vue de produire des estimations. Ce chevauchement a permis de déterminer que le nouvel échantillon était approprié (et meilleur): le c.v. concernant le total des types d'entreprise au niveau du Canada est passé de 3.1% (ancien échantillon) à 2.3% (nouvel échantillon). Il a aussi permis d'établir un lien entre les anciennes séries (avril 2004 et avant) et les nouvelles séries (avril 2004 et après).

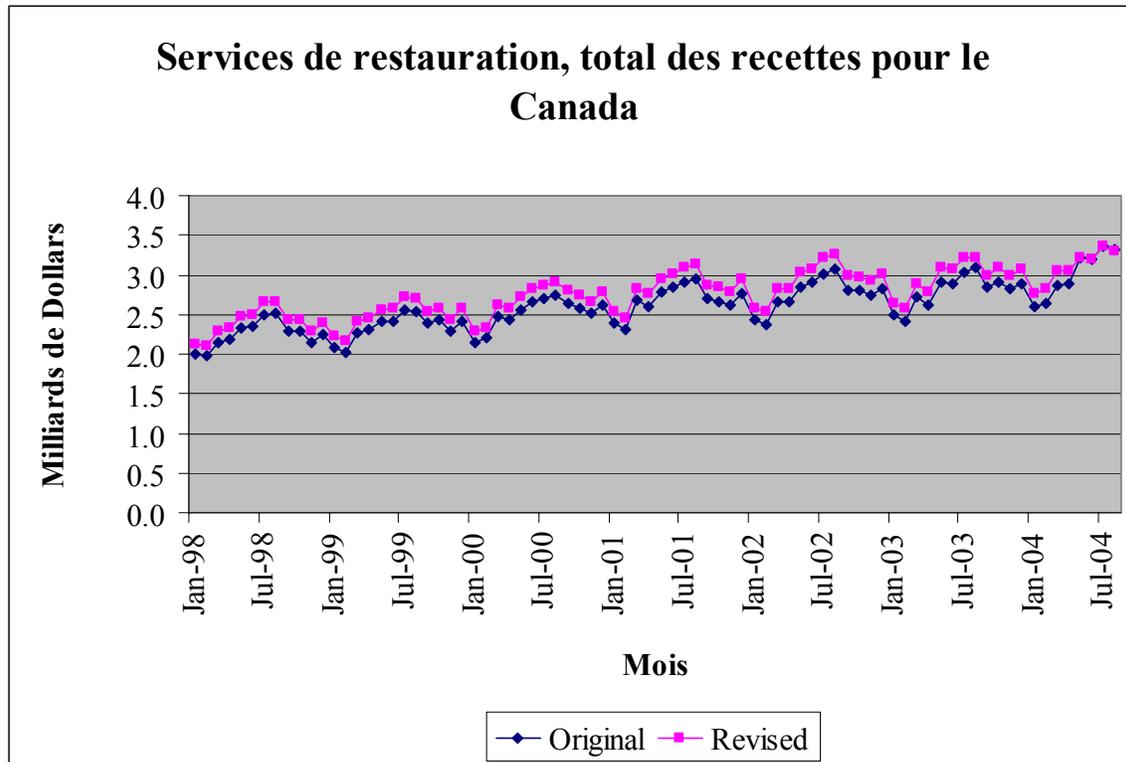
## Processus de révision

Même si une restructuration comportant un chevauchement maximal et un rééquilibrage des poids réduira en général les différences dans les estimations, cela ne signifie pas que les estimations découlant des deux échantillons seront identiques. En fait, l'une des raisons de la mise à jour de l'échantillon est de mieux rendre compte de la population de la base de sondage du RE et, par conséquent, de l'économie. Le tableau figurant ci-dessous montre le rapport (facteurs de couplage) entre les deux échantillons d'avril.

### Estimations des ventes, total des services de restauration, avril 2004, 000 \$

	<b>Avril 2004 (ancien)</b>	<b>Avril 2004 (nouveau)</b>	<b>Couplage</b>
<b>Canada</b>	2 881 510,2	3 048 347,0	0,9453
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>	29 886,2	34 565,3	0,8646
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>	10 641,7	11 099,9	0,9587
<b>Nouvelle-Écosse</b>	84 183,3	76 211,3	1,1046
<b>Nouveau-Brunswick</b>	58 774,4	56 414,7	1,0418
<b>Québec</b>	562 527,1	641 921,2	0,8763
<b>Ontario</b>	1 090 255,7	1 229 499,5	0,8867
<b>Manitoba</b>	79 663,2	83 585,8	0,9531
<b>Saskatchewan</b>	77 237,1	81 979,7	0,9421
<b>Alberta</b>	363 989,6	348 911,3	1,0432
<b>Colombie-Britannique</b>	512 710,7	475 341,4	1,0786
<b>Yukon</b>	3778,2	2 391,1	1,5801
<b>Territoires du Nord-Ouest</b>	7 327,0	5 836,4	1,2554
<b>Nunavut</b>	536,0	589,4	0,9093

Afin de fournir aux utilisateurs des séries chronologiques uniformes rétroactivement à janvier 1998, on a eu recours à une approche de couplage simple. Tout d'abord, le nouvel échantillon pour avril a été appliqué aux mouvements d'un mois sur l'autre des anciennes séries, rétroactivement à janvier 1998. Le point de départ pour le processus des révisions fut les services de restauration dans son ensemble (tous les types d'entreprise) pour toutes les provinces et tous les territoires. Ceci a eu comme résultats des niveaux différents et des changements mensuels au niveau du Canada. De plus, des révisions additionnelles sont effectuées pour tenir compte des erreurs liées à la base de sondage ou aux données qui n'avaient pas été intégrées précédemment dans les données publiées. Enfin, les changements annuels dans les données calendrialisées de la TPS ont aussi été utilisés pour guider et vérifier nos révisions. C'est pourquoi la méthode utilisée pour réviser les séries chronologiques cherche à conserver les mouvements d'une année sur l'autre et d'un mois sur l'autre qui étaient présents dans les séries historiques; par conséquent, le changement notable vient de ce que les niveaux historiques sont supérieurs aux niveaux publiés précédemment (voir graphique).



## Plans futurs pour l'EMRTT

Suite aux changements de méthodologie qui ont fait l'objet d'examen dans ce rapport et les révisions faites aux séries chronologiques au niveau du type d'entreprise total pour le Canada et les provinces/territoires, voici les modifications prévues pour l'EMRTT:

- Évaluer et mettre en œuvre les révisions aux séries chronologiques aux niveaux détaillés de type d'entreprise.
- Harmoniser les concepts entre l'EMRTT et l'enquête annuelle de la restauration et débits de boisson.
- Étalonner l'EMRTT à l'enquête annuelle.
- Mettre en œuvre la désaisonnalisation pour l'EMRTT.